

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 8 août 2024



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS RBC

Le 30 juin 2024

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
FONDS SOUS-JACENTS				
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), série O*	5 014 593	60 001	55 389	
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, série O*	15 581 042	155 943	148 397	
Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), série O*	6 144 612	71 754	74 472	
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), série O*	9 053 805	109 427	92 765	
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada), série O*	5 892 440	52 015	54 410	
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada), série O*	42 534 576	415 922	368 826	
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North, série O*	17 179 707	185 645	185 299	
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North, série O*	19 289 930	187 896	185 243	
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North, série O*	29 314 859	323 971	295 652	
Fonds d'obligations RBC, série O*	52 538 840	350 189	323 293	
Fonds canadien de revenu à court terme RBC, série O*	17 625 986	180 679	181 528	
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC, série O*	3 837 737	39 274	36 946	
Fonds en devises des marchés émergents RBC, série O*	26 425 314	266 783	269 144	
Fonds d'obligations étrangères RBC, série O*	52 196 720	557 073	508 255	
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, série O*	42 796 091	407 335	368 688	
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC, série O*	16 685 849	159 486	147 830	
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC, série O*	18 309 005	183 117	175 757	
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC, série O*	22 960 680	225 279	222 406	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS		3 931 789	3 694 300	100,2
PLACEMENTS À COURT TERME[†]		4 942	4 942	0,1
TOTAL DES PLACEMENTS		3 936 731	3 699 242	100,3
GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		—	822	—
PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)		—	(25)	—
TOTAL DU PORTEFEUILLE		3 936 731	3 700 039	100,3
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			(12 872)	(0,3)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			3 687 167	100,0

ANNEXE A

Contrats de change

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 3 838 CAD, vente 2 793 USD à 1,3670	29 juill. 2024	20
Achat 165 669 CAD, vente 120 600 USD à 1,3670	29 juill. 2024	802
		822
Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 771 USD, vente 1 059 CAD à 1,3670	29 juill. 2024	(5)
Achat 4 325 CAD, vente 3 177 USD à 1,3670	29 juill. 2024	(18)
Achat 2 488 CAD, vente 1 821 USD à 1,3670	29 juill. 2024	(2)
		(25)
TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE		797

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).

† Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à un taux de 4,70 % et viennent à échéance le 2 juillet 2024.



PORTFEUILLE D'OBLIGATIONS ESSENTIELLES PLUS RBC

États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	3 699 242 \$	3 201 288 \$
Trésorerie	267	266
Souscriptions à recevoir	6 035	6 477
Gain latent sur les contrats de change	822	3 519
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	2	3
TOTAL DE L'ACTIF	3 706 368	3 211 553
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	–	6 500
Rachats à payer	2 344	1 517
Perte latente sur les contrats de change	25	–
Distributions à payer	15 259	–
Créditeurs et charges à payer	1 573	1 399
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	19 201	9 416
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	3 687 167 \$	3 202 137 \$
Placements, au coût	3 936 731 \$	3 423 926 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	373 313 \$	341 181 \$
SÉRIE F	3 274 050 \$	2 860 079 \$
SÉRIE O	829 \$	877 \$
SÉRIE FNB	38 975 \$	– \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	9,38 \$	9,45 \$
SÉRIE F	9,31 \$	9,38 \$
SÉRIE O	9,26 \$	9,33 \$
SÉRIE FNB	20,25 \$	– \$

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	204 \$	125 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	81 463	51 635
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	(2 780)	177
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(6 675)	(23 217)
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	(17 573)	52 605
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	54 639	81 325
Autres revenus (pertes)	–	20
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(15)	(51)
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	(15)	(31)
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	54 624	81 294
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	7 799	6 951
Frais d'administration	856	292
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	891	708
Charges remboursées par le gestionnaire	(514)	(436)
TOTAL DES CHARGES	9 033	7 516
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	45 591 \$	73 778 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS		
SÉRIE A	3 801 \$	7 242 \$
SÉRIE F	41 731 \$	66 514 \$
SÉRIE O	11 \$	22 \$
SÉRIE FNB	48 \$	– \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,10 \$	0,22 \$
SÉRIE F	0,13 \$	0,24 \$
SÉRIE O	0,13 \$	0,27 \$
SÉRIE FNB	0,25 \$	– \$

**Tableaux des flux de trésorerie** (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	45 591 \$	73 778 \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	6 675	23 217
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	17 573	(52 605)
(Augmentation) diminution des débiteurs	1	2
Augmentation (diminution) des créditeurs	174	56
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	–	–
Amortissement des primes et des escomptes	(6)	–
Dividendes autres qu'en trésorerie	–	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	(81 463)	(51 635)
Coût des placements acquis*	(1 627 523)	(1 066 091)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	1 183 012	869 514
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(455 966)	(203 764)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	933 840	605 642
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(462 212)	(393 798)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(15 661)	(9 713)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	455 967 \$	202 131 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	1	(1 633)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	266	229
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	267 \$	(1 404) \$
Intérêts reçus (payés) [†]	199 \$	127 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	– \$	– \$
Dividendes reçus (payés) ^{†‡}	– \$	– \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série F		Série O	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	341 181 \$	294 992 \$	2 860 079 \$	2 424 594 \$	877 \$	906 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA						
VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	3 801	7 242	41 731	66 514	11	22
Frais de rachat anticipé	–	–	1	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	81 937	45 871	823 427	564 850	37	5
Réinvestissement des distributions						
aux porteurs de parts rachetables	5 598	3 189	34 201	20 511	–	–
Rachat de parts rachetables	(52 811)	(29 867)	(421 082)	(370 596)	(77)	(287)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES	34 724	19 193	436 547	214 765	(40)	(282)
Distributions tirées du revenu net	(6 393)	(3 767)	(64 307)	(39 132)	(19)	(12)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX						
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(6 393)	(3 767)	(64 307)	(39 132)	(19)	(12)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	32 132	22 668	413 971	242 147	(48)	(272)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	373 313 \$	317 660 \$	3 274 050 \$	2 666 741 \$	829 \$	634 \$

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série FNB		Total	
	2024	2023	2024	2023
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	– \$	– \$	3 202 137 \$	2 720 492 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA				
VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS	48	–	45 591	73 778
Frais de rachat anticipé	–	–	1	–
Produit de l'émission de parts rachetables	39 427	–	944 828	610 726
Réinvestissement des distributions				
aux porteurs de parts rachetables	–	–	39 799	23 700
Rachat de parts rachetables	(500)	–	(474 470)	(400 750)
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS				
SUR LES PARTS RACHETABLES	38 927	–	510 158	233 676
Distributions tirées du revenu net	–	–	(70 719)	(42 911)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX				
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	–	–	(70 719)	(42 911)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	38 975	–	485 030	264 543
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	38 975 \$	– \$	3 687 167 \$	2 985 035 \$



Le 30 juin 2024

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement d'offrir un revenu régulier et un potentiel de croissance modérée du capital en investissant principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou une société liée à RBC GMA (appelés les « fonds sous-jacents ») et en privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Les parts de série FNB ont été créées le 14 mars 2024.

Au 30 juin 2024, le cours de clôture des parts de série FNB était de 20,27 \$.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Le fonds investit principalement dans d'autres fonds. L'exposition du fonds au risque lié aux instruments financiers dépend de la composition de l'actif des fonds sous-jacents. Les tableaux suivants présentent les risques auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques.

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2024	31 décembre 2023
AAA	15,5	15,1
AA	16,6	16,3
A	11,9	13,2
BBB	37,0	36,0
BB	13,9	14,5
B	3,4	3,4
CCC	1,1	0,8
D	0,3	0,3
Sans notation	0,3	0,4
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds à revenu fixe	100,2	99,8
Trésorerie/Autres	(0,2)	0,2
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2024	31 décembre 2023
Moins de un an	5,3	3,5
1 an à 5 ans	41,4	41,0
5 ans à 10 ans	25,4	27,7
Plus de 10 ans	27,9	27,8
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 4,3 % (4,3 % au 31 décembre 2023). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dollar américain	3,7	4,7
Peso mexicain	1,0	1,1
Won sud-coréen	0,9	0,9
Rupiah indonésienne	0,8	0,6
Real brésilien	0,7	0,7
Roupie indienne	0,7	0,8
Renminbi chinois	0,6	0,8
Zloty polonais	0,6	0,7
Baht thaïlandais	0,6	0,6
Rand sud-africain	0,5	0,5
Dollar de Singapour	0,5	0,5
Ringgit malais	0,5	0,6
Nouveau dollar taïwanais	0,5	0,5
Nouvelle livre turque	0,5	0,4
Couronne tchèque	0,4	0,5
Autres devises	1,4	1,5
Total	13,9	15,4



Le 30 juin 2024

En date du 30 juin 2024, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 0,7 % (0,8 % au 31 décembre 2023), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023.

30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	3 694 300	–	–	3 694 300
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	4 942	–	4 942
Instruments dérivés – actifs	–	822	–	822
Instruments dérivés – passifs	–	(25)	–	(25)
Total des instruments financiers	3 694 300	5 739	–	3 700 039
% du total du portefeuille	99,8	0,2	–	100,0

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	3 194 305	–	–	3 194 305
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	6 983	–	6 983
Instruments dérivés – actifs	–	3 519	–	3 519
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	3 194 305	10 502	–	3 204 807
% du total du portefeuille	99,7	0,3	–	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	s.o.*	0,05 %
Série FNB	0,40 %	0,05 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Nombre de parts détenues		
Série A	118	116
Série F	123	120
Série O	124	122
Valeur des parts	3	3

Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)	1,5	35,3	1,5	33,1
Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay	4,0	12,0	4,0	10,1
Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)	2,0	40,8	2,0	40,4
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)	2,5	46,3	2,5	42,4



Le 30 juin 2024

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	VL	Participation	VL	Participation
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)	1,5	3,0	1,5	2,7
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)	10,0	11,6	10,0	10,4
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	5,0	1,9	5,0	1,9
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme Phillips, Hager & North	5,0	2,3	5,0	2,1
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	8,0	2,7	8,0	2,4
Fonds d'obligations RBC	8,8	1,4	8,0	1,1
Fonds canadien de revenu à court terme RBC	4,9	2,7	4,9	2,4
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC	1,0	2,1	2,0	4,5
Fonds en devises des marchés émergents RBC	7,3	27,2	8,0	26,5
Fonds d'obligations étrangères RBC	13,8	4,7	13,0	4,0
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC	10,0	2,8	10,0	2,5
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC	4,0	4,3	4,0	3,8
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC	4,8	7,4	4,5	6,1
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC	6,0	29,6	6,0	28,4

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2023	
Pertes en capital	212 684
Pertes autres qu'en capital	–

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
Série A		
Nombre de parts à l'ouverture	36 103	32 486
Nombre de parts émises	8 711	4 962
Nombre de parts réinvesties	596	346
Nombre de parts rachetées	(5 613)	(3 227)
Nombre de parts à la clôture	39 797	34 567

Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	304 958	269 041
Nombre de parts émises	88 098	61 413
Nombre de parts réinvesties	3 668	2 241
Nombre de parts rachetées	(45 020)	(40 295)
Nombre de parts à la clôture	351 704	292 400

Série O		
Nombre de parts à l'ouverture	94	101
Nombre de parts émises	4	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(8)	(31)
Nombre de parts à la clôture	90	70

Série FNB		
Nombre de parts à l'ouverture	–	–
Nombre de parts émises	1 950	–
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(25)	–
Nombre de parts à la clôture	1 925	–

Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

30 juin 2024	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	822	(25)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	822	(25)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(25)	25
Montant donné (reçu) en garantie	(685)	–
Montant net	112	–



Le 30 juin 2024

31 décembre 2023	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	3 519	–
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	3 519	–
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	–	–
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	3 519	–

Le 30 juin 2024

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 8 août 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis,

qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts de série FNB à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de série FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant

Le 30 juin 2024

l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Portefeuille prudence d'obligations RBC	Série FNB	RCNS
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	Série FNB	RCOR
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	Série FNB	RPLS
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Période

Les états de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les fonds établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 30 juin de cet exercice.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La

perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote

Le 30 juin 2024

ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des

prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après

Le 30 juin 2024

le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du

Le 30 juin 2024

résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC,

Le 30 juin 2024

le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	KZT – Tenge kazakh
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NGN – Naira nigérian
CNH/CNY – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CZK – Couronne tchèque	PEN – Nouveau sol péruvien
DKK – Couronne danoise	PHP – Peso philippin
DOP – Peso dominicain	PLN – Zloty polonais
EGP – Livre égyptienne	PYG – Guarani paraguayen
EUR – Euro	RON – Leu roumain
GBP – Livre sterling	RSD – Dinar serbe
HKD – Dollar de Hong Kong	SEK – Couronne suédoise
HUF – Forint hongrois	SGD – Dollar de Singapour
IDR – Rupiah indonésienne	THB – Baht thaïlandais
ILS – Nouveau shekel israélien	TRY – Nouvelle livre turque
INR – Roupie indienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
JPY – Yen japonais	USD – Dollar américain
KES – Shilling kényan	UYU – Peso uruguayen
	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries

d'un fonds Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les

valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste

avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser

50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les

autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie
investissement \$ US RBC

Le 30 juin 2024

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds international de croissance de dividendes RBC
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :	Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)	Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)	Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)*	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions mondiales Vision RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)*	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds leaders d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)	Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Le 30 juin 2024

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

Fonds d'actions chinoises RBC

Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.